

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats et évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 18
Annexes	19 - 20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** tire des produits de collectes de fonds et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits de collectes de fonds et dons, de l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 2021 et aux 31 mars 2023 et 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

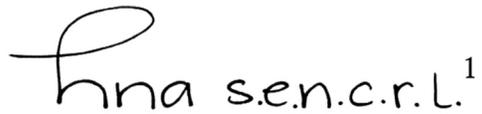
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

hna s.e.n.c.r.l.¹

Montréal
Le 30 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A134872

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Collectes de fonds et dons (annexe A)	5 590 375 \$	4 372 998 \$
Produits de placements (annexe B)	461 072	1 097 988
Produits de subventions	9 592	112 598
	6 061 039	5 583 584
CHARGES		
Charges - collectes de fonds (annexe C)	1 577 815	1 606 689
Communications et marketing (annexe D)	453 565	187 302
Frais d'administration (annexe E)	449 132	504 931
Honoraires de gestion de placements	106 409	103 630
	2 586 921	2 402 552
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES	3 474 118	3 181 032
CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (note 12)		
Recherche	1 454 306	2 533 349
Soutien	1 040 354	989 028
Éducation et sensibilisation	815 235	473 877
Amortissement d'immobilisations corporelles	10 213	13 868
Amortissement de l'actif incorporel	21 395	25 435
	3 341 503	4 035 557
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES (note 13)	132 615	(854 525)
ACTIF NET AU DÉBUT	15 562 802	16 417 327
ACTIF NET À LA FIN	15 695 417 \$	15 562 802 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	1 863 759 \$	1 465 076 \$
Débiteurs (note 3)	167 730	556 512
Stocks	55 652	73 524
Frais payés d'avance	214 218	246 573
Placements réalisables à court terme (note 4)	4 346 788	1 468 137
	6 648 147	3 809 822
PLACEMENTS (note 4)	9 322 096	11 871 858
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	41 078	54 030
ACTIF INCORPOREL (note 6)	24 173	85 302
	16 035 494 \$	15 821 012 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	300 195 \$	228 210 \$
Produits reportés (note 8)	39 882	30 000
	340 077	258 210
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	15 695 417	15 562 802
	16 035 494 \$	15 821 012 \$

Engagements contractuels (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	132 615 \$	(854 525) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	297 604	(738 389)
Amortissement des immobilisations corporelles	29 177	39 826
Amortissement de l'actif incorporel	61 129	90 155
	520 525	(1 462 933)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	520 876	(759 212)
	1 041 401	(2 222 145)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution des avances à un employé	-	4 300
Acquisition de placements	(4 810 366)	(3 924 339)
Produit de cession de placements	3 136 557	7 935 493
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 225)	(46 544)
Acquisition de l'actif incorporel	-	(47 201)
	(1 690 034)	3 921 709
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(648 633)	1 699 564
TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 605 120	905 556
TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	1 956 487 \$	2 605 120 \$

1. Statuts et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de financer la recherche et l'innovation, de soutenir les femmes touchées par le cancer du sein et leurs proches, de faire valoir leurs intérêts et de faire de la santé du sein une priorité, grâce à des initiatives de sensibilisation et d'éducation.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits relatifs aux commandites sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services ont été rendus, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits relatifs aux ventes d'articles promotionnels et de billets d'événements sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que la livraison ou l'événement a eu lieu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits reportés représentent des ventes de billets pour des événements qui n'ont pas encore eu lieu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits relatifs aux tirages et encans sont constatés à titre de produits lorsque le tirage ou l'encan a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par l'entité émettrice des actions.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Conversion de devises

Les éléments d'actif non monétaires comptabilisés à leur valeur de marché et dont le prix de marché est fixé en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au cours du change moyen mensuel. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice à même la variation de la juste valeur des placements.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur et à l'exception des fonds communs de placement que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et à l'exception des fonds communs de placement que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs et de la trésorerie au portefeuille de placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements (à l'exception de la trésorerie au portefeuille de placements).

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le montant des stocks comptabilisé en charges au cours de l'exercice est de 83 679 \$ (20 240 \$ en 2022).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Ventilation des charges de fonctionnement général

L'organisme engage un nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration, à d'autres fonctions, ainsi qu'aux programmes. Il ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance d'exercice en exercice.

Ces charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Au prorata du temps que les ressources humaines allouent :
Salaires et charges sociales
- Au prorata de la superficie des locaux utilisés :
Loyer
- Au prorata du nombre d'employés :
Frais de bureau, d'entretien et autres

3. Débiteurs

	2023	2022
Taxes à la consommation à recevoir	67 999 \$	61 248 \$
Aide gouvernementale à recevoir	-	6 605
Sommes à recevoir provenant des ententes corporatives (a)	99 731	488 659
	167 730 \$	556 512 \$

- a) Au 31 mars 2023, 63 % (80 % en 2022) du total des sommes à recevoir provenant des ententes corporatives est à recevoir de la même société.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

4. Placements

	2023	2022
Fonds communs de placement, à la juste valeur		
Marché monétaire	4 254 060 \$	328 093 \$
Revenus diversifiés	3 940 851	3 736 720
Agriculture mondiale	984 865	951 412
Infrastructure mondiale	1 673 669	2 426 125
Immobilier canadien	1 742 384	1 793 854
	12 595 829	9 236 204
Appréciation du capital, à la juste valeur		
Actions canadiennes	15 293	1 217 439
Actions étrangères	-	289 376
Actions nord-américaines	-	167 926
Investissements privés	351 738	416 732
Immobilier canadien	613 296	872 274
	980 327	2 963 747
Trésorerie au portefeuille de placements	92 728	1 140 044
	13 668 884	13 339 995
Portion à court terme	4 346 788	1 468 137
	9 322 096 \$	11 871 858 \$

5. Immobilisations corporelles

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	65 712 \$	34 431 \$	31 281 \$	32 511 \$
Mobilier de bureau	26 676	17 158	9 518	13 474
Améliorations locatives	113 719	113 440	279	8 045
	206 107 \$	165 029 \$	41 078 \$	54 030 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****6. Actif incorporel**

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	183 370 \$	159 197 \$	24 173 \$	85 302 \$

7. Créditeurs

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	149 316 \$	76 750 \$
Salaires et vacances à payer	127 037	127 351
Sommes à remettre à l'État	23 842	24 109
	300 195 \$	228 210 \$

8. Produits reportés

	2023	2022
Solde au début	30 000 \$	- \$
Montants reçus au cours de l'exercice	39 882	30 000
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(30 000)	-
Solde à la fin	39 882 \$	30 000 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

9. Engagements contractuels

Les engagements contractuels pris par l'organisme en vertu de contrats de location-exploitation, échéant de juillet 2023 à mars 2024, totalisent 44 303 \$ et sont exigibles au cours du prochain exercice.

Les engagements contractuels de l'organisme au niveau des contributions à des programmes de recherche, de soutien et d'éducation et de sensibilisation totalisent 1 947 947 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	981 697 \$
2025	611 250 \$
2026	355 000 \$

10. Flux de trésorerie

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	388 782 \$	110 193 \$
Stocks	17 872	(2 755)
Frais payés d'avance	32 355	(178 722)
Créditeurs	71 985	(717 928)
Produits reportés	9 882	30 000
	520 876 \$	(759 212) \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2023	2022
Trésorerie	1 863 759 \$	1 465 076 \$
Trésorerie au portefeuille de placements	92 728	1 140 044
	1 956 487 \$	2 605 120 \$

11. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de change

L'organisme réalise approximativement 10 % (8 % en 2022) de ses produits d'intérêts et de dividendes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations des devises. Le solde des placements d'un montant de 1 264 258 \$ (769 066 \$ en 2022) est exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023**

12. Ventilation des charges

Les montants des charges de fonctionnement général pour les salaires et charges sociales, le loyer ainsi que les frais de bureau, d'entretien et autres ont été ventilés comme suit relativement aux contributions aux programmes :

	Salaires et charges sociales	Loyer	Frais de bureau, d'entretien et autres
31 mars 2023			
Recherche	99 991 \$	14 759 \$	40 860 \$
Soutien	290 970	9 840	199 330
Éducation et sensibilisation	190 863	9 840	613 922
	581 824 \$	34 439 \$	854 112 \$
31 mars 2022			
Recherche	100 323 \$	14 759 \$	56 735 \$
Soutien	376 193	9 840	102 854
Éducation et sensibilisation	167 469	9 840	295 365
	643 985 \$	34 439 \$	454 954 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

13. Autres informations sur les résultats

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des biens en dons et commandites évalués, selon la juste valeur, à 209 997 \$ (187 037 \$ en 2022). Les montants ont été comptabilisés comme suit :

	2023	2022
Produits		
Dons et legs	- \$	41 985 \$
Événements et ventes	209 997	91 617
Partenariats corporatifs	-	53 435
	209 997 \$	187 037 \$
Charges		
Collectes de fonds - frais de bureau, d'entretien et autres	32 048 \$	133 602 \$
Contributions aux programmes - Éducation et sensibilisation	177 949	53 435
	209 997 \$	187 037 \$

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**ANNEXES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ANNEXE A - COLLECTES DE FONDS ET DONNS		
Dons et legs	2 605 827 \$	1 512 050 \$
Initiatives communautaires	1 428 032	936 665
Partenariats corporatifs	891 744	954 940
Événements et ventes	664 772	969 343
	5 590 375 \$	4 372 998 \$

ANNEXE B - PRODUITS DE PLACEMENTS

Dividendes et distribution de fonds	731 619 \$	347 255 \$
Intérêts	27 057	12 344
Variation de la juste valeur des placements - réalisée	359 567	458 144
Variation de la juste valeur des placements - non réalisée	(657 171)	280 245
	461 072 \$	1 097 988 \$

ANNEXE C - CHARGES - COLLECTES DE FONDS

Salaires, charges sociales et sous-traitants	887 508 \$	698 914 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	311 833	412 077
Investissements médias	127 229	179 141
Frais bancaires	75 830	61 901
Logistique des événements	66 930	113 283
Loyer	44 279	44 278
Amortissement de l'actif incorporel	27 508	50 185
Honoraires professionnels	17 959	25 375
Amortissement d'immobilisations corporelles	13 129	17 787
Assurances, taxes et permis	5 610	3 748
	1 577 815 \$	1 606 689 \$

ANNEXE D - COMMUNICATIONS ET MARKETING

Salaires, charges sociales et sous-traitants	273 556 \$	163 649 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	120 378	22 800
Investissements médias	58 842	-
Honoraires professionnels	631	818
Frais bancaires	158	35
	453 565 \$	187 302 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**ANNEXES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ANNEXE E - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires, charges sociales et sous-traitants	327 763 \$	366 256 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	43 627	76 762
Honoraires professionnels	36 983	15 613
Loyer	19 680	19 681
Amortissement de l'actif incorporel	12 226	14 535
Amortissement d'immobilisations corporelles	5 835	8 171
Frais bancaires	2 988	3 393
Assurances, taxes et permis	30	-
Investissements médias	-	520
	449 132 \$	504 931 \$
